

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL938

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 SEPTDECIES

A l'alinéa 109, substituer aux mots: "de la même emprise territoriale", les mots: "du même périmètre".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.